



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13
Membres en fonction : 13
Membres présents : 8
Procurations : 1
Date de la convocation : 6 mars 2025
Secrétaire de séance : Steeve DIETENBECK

**Extrait du registre
des délibérations du conseil d'administration**

Séance du 17 mars 2025 à 18h00

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire-Présidente

Membres présents : Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine KOLHEB LUSTIG, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ, Emmanuel NUSSBAUM, Agnès KNAUB, Marie-Reine MARTZ, Estelle KOLHEB

Membres absents excusés :

Mme Marie-Jeanne ZIMMERMANN a donné procuration de vote à Mme Agnès KNAUB
Mme Christine MEYER
Mme Josiane MEYER
Mme Annette STRIEBIG

Membre absent non excusé :

M. Alexandre ULM

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Il est proposé de confier cette fonction à M. Steeve DIETENBECK.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

* *Désigne* Monsieur Steeve DIETENBECK, comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, après en avoir délibéré :

* *Approuve* le procès-verbal de la séance du CA du CCAS du 10 octobre 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Réuni sous la présidence de Madame Martine KOLHEB-LUSTIG, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

- **donne acte** à Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente du CCAS, de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

<u>section de fonctionnement</u>	<u>réalisé</u>	<u>section d'investissement</u>	<u>réalisé</u>
Recettes	9 554,00 €	Recettes	0 €
Dépenses	9 357,45 €	Dépenses	0 €
	-----		-----
Situation de l'exercice 2024	+ 196,55 €		0 €

- **reconnait** l'absence de restes à réaliser aussi en dépenses qu'en recettes d'investissement,

- **constate** les excédents antérieurs reportés, soit :
en section de fonctionnement + 1 791,70 €
en section d'investissement 0 €

- **constate** les excédents cumulés, soit :
en section de fonctionnement + 1 988,25 €
en section d'investissement 0 €

- **vote** le présent compte financier unique 2024.

(Mme Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente, a quitté la salle et n'a pas participé au vote)

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Affectation du résultat 2024

Mme Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale informe les membres de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, apparu au compte financier unique 2024 qui s'élève à 1 988,25 €.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **affecte** le solde excédentaire de la section de fonctionnement soit 1 988,25 € au compte 002 « résultat de la section de fonctionnement reporté ».

Ce montant apparaîtra avec les recettes de la section de fonctionnement dans le budget primitif 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Vote du Budget primitif 2025

Mme le Maire présente aux membres du CCAS le budget primitif 2025.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

* **Décide** de voter le budget primitif 2025 du C.C.A.S., tel que suit :

	<u>recettes</u>	<u>dépenses</u>
Fonctionnement	16 038,25 €	16 038,25 €
Investissement	-----	-----

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Bilan de la fête des Aînés 2024

Mme la Présidente revient sur la fête des Aînés 2024 et rappelle que 143 aînés étaient présents.

Le coût de revient du repas tout frais confondus, c'est-à-dire, (apéritif, bretzel, entrée, plat, fromage, dessert, boissons...) s'élève à environ 50 € par personne (aînés et invités compris). Les retours sont globalement positifs.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

* **Prend acte** des informations ainsi présentées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 20 mars 2025

La Présidente, Maire,
Isabelle SCHMALTZ



Le secrétaire de séance,
Steeve DIETENBECK

Acte rendu exécutoire après transmission
par voie électronique au contrôle de légalité le : 20 mars 2025
Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 20 mars 2025